

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **11 décembre 2018**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2018-35 : LOT 2 067 858 (52, RUE AUCLAIR)

La demande est à l'effet de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial avec :

-Une marge de recul avant de 6,25 mètres au lieu des 6,41 mètres prescrits à la réglementation;

-Une marge latérale adjacente à une voie de circulation de 2,60 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits à la réglementation;

-Des marges latérales totales de 4,20 mètres au lieu des 4,50 mètres prescrits à la réglementation;

-Une superficie d'implantation du bâtiment principal de 64,00 mètres carrés au lieu des 70 mètres carrés prescrits à la réglementation;

-Un mur latéral adjacent à la rue avec un revêtement de déclin de vinyle sur la totalité de la superficie du mur, le tout sans être identique et proportionnel au revêtement de la façade principale qui est en brique.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 NOVEMBRE 2018.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
